

"Demain l'Europe. Le Marché commun" dans Force ouvrière (17 janvier 1957)

Légende: Le 17 janvier 1957, l'hebdomadaire de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) Force ouvrière explique pourquoi elle est favorable au Marché commun.

Source: Force ouvrière. Hebdomadaire de la Confédération générale du travail-Force ouvrière. 17.01.1957, n° 569; 14e année. Paris: CGT-Force ouvrière. "Demain l'Europe. Le Marché commun".

Copyright: (c) Force ouvrière

URL:

http://www.cvce.eu/obj/demain_l_europe_le_marche_commun_dans_force_ouvrier_e_17_janvier_1957-fr-ad311e0a-af75-4c1b-adaf-ff5034fd75a3.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015



Demain l'Europe ?

Dans quelques jours, des travaux activement poursuivis à Bruxelles entre les 6 pays qui ont constitué la Communauté européenne du charbon et de l'acier vont arriver à leur terme. Le Parlement français sera saisi. Déjà, dans toute la presse, on parle de l'Euratom et du Marché commun. Espoir, crainte, menace ? Quelles choses se cachent derrière ces deux termes ?

« LE MARCHÉ COMMUN »

L'association des nations européennes devait-elle se limiter au seul domaine de l'Euratom ?

Déjà, la Communauté de l'acier et du charbon, groupant six pays, ouvre des perspectives de fructueuse collaboration.

C'est pourquoi, tout naturellement, ces pays ont cherché des voies nouvelles sans écarter d'autres pays qui voudraient, à leur tour, participer à l'œuvre commune.

C'est ce que l'on appelle le Marché commun.

L'Europe étouffe entre ses frontières étroites et périmees.

En face d'elle, de grands empires avec des centaines de millions d'habitants comme les États-Unis et l'URSS, la Chine avec plus d'un demi-milliard d'hommes s'efforcent de régenter le monde.

Nos marchés nationaux sont limités, alors qu'un marché de 200 millions de consommateurs peut s'ouvrir devant nous, si nous savons nous organiser.

Que prévoit le traité ?

Le traité que l'on met au point à Bruxelles à l'heure actuelle prévoit cette organisation, sans léser les intérêts légitimes de chacun des pays participants.

Pendant une période d'une quinzaine d'années, progressivement, les droits de douane seraient abaissés, d'abord de 30 %, puis à nouveau d'un même pourcentage pour arriver enfin à leur suppression totale.

A partir de l'entrée en vigueur du traité, le 1^{er} janvier 1958 une période de plusieurs années permettrait préalablement à tout abaissement des tarifs douaniers une harmonisation des législations sociales.

Que gagnera-t-on ?

Le Marché commun mettra nos industries dans l'obligation de se rajeunir sans cesse. Le CNPF lui-même a fait savoir qu'il ne se refusait pas à cet effort permanent. On a assez déploré le vieillissement de nos méthodes industrielles pour ne pas applaudir à cette orientation nouvelle.

L'application de nouveaux procédés deviendra réalisable, car les débouchés seront plus vastes et les investissements plus rentables.

Bases plus étendues, moyens plus efficaces pour surmonter les crises économiques, meilleure coordination des politiques nationales, voilà ce que peut nous apporter le Marché commun.

C'est la dernière chance de l'Europe.

C'est aussi la chance de la France.

Le Marché commun permettra la mise en valeur des territoires africains par des investissements massifs que

notre pays, seul, ne peut supporter.

Le Marché commun, c'est aussi l'intérêt des travailleurs français, car l'harmonisation des charges sociales, la durée du travail, des congés, l'égalité des salaires, la sécurité sociale appliquée sur le régime le plus favorable doivent permettre de nouvelles conquêtes sociales.

La CGT communiste ne veut pas de cette Europe-là, car ce ne serait pas une Europe asservie au bloc soviétique.

Mais devant les perspectives qui s'ouvrent, les travailleurs conscients ne peuvent que soutenir, avec le syndicalisme libre et la CGT-Force ouvrière, la lutte pour plus de bien-être et plus de liberté.